



Avant d'amorcer l'étape de l'appréciation des risques, il est recommandé d'adopter des critères d'évaluation des risques. L'idée est ainsi de réfléchir en amont pour déterminer des critères qui permettront d'éviter de laisser place à la subjectivité lorsque viendra le temps d'évaluer les risques présents sur le territoire. Ces critères établissent des seuils qui distinguent les situations acceptables de celles qui ne le sont pas. Ils permettent également d'alimenter la réflexion quant à la détermination des priorités de traitement des risques jugés inacceptables. Ils sont généralement déterminés à la suite d'une consultation de divers acteurs du milieu (p. ex., citoyens, experts, entreprises, organismes, etc.), selon ce que prévoit à ce sujet la stratégie de communication et de consultation élaborée par le comité de gestion des risques.

Il est recommandé d'établir une liste des critères considérés comme prioritaires ou les plus importants, de manière que ceux-ci puissent permettre de déterminer les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas pour la collectivité. Il ne s'agit donc pas de répertorier le plus d'éléments possible, mais bien de discerner les critères les plus signifiants, c'est-à-dire ceux qui reflètent le plus le point de vue, les valeurs et les priorités des acteurs consultés.

La grille ci-dessous est proposée pour mener à bien cette action. L'idée est ainsi de déterminer, parmi les critères énumérés, quels sont ceux qui revêtent la plus grande importance. En d'autres mots, lesquels justifient de traiter en priorité certains risques de sinistre par rapport à d'autres? Pour faciliter l'exercice, une cote de 1 à 5 peut être attribuée aux critères ci-dessous afin de les comparer les uns avec les autres (1 = critère très important; 5 = critère peu important).

Critères d'évaluation des risques	Niveau d'importance 1 à 5
<p><b>Les conséquences potentielles sur la population générale</b> Traiter en priorité un risque pouvant éventuellement causer de graves préjudices aux personnes, comme des blessures physiques et psychologiques, des décès, le relogement à long terme d'une partie de la population, le déplacement des biens exposés, etc.</p>	
<p><b>Les conséquences potentielles sur les populations plus vulnérables</b> Traiter en priorité un risque pouvant éventuellement causer de graves préjudices aux populations plus vulnérables telles que les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes à faible revenu, etc.</p>	
<p><b>Les pertes économiques directes ou indirectes</b> Traiter en priorité un risque pouvant éventuellement causer d'importantes pertes économiques sur le territoire ou pour la municipalité, comme des dépenses accrues à la suite d'un sinistre, des difficultés financières pour les entreprises de la région, des pertes d'emploi, etc.</p>	



## Déterminer des critères d'évaluation des risques

Critères d'évaluation des risques	Niveau d'importance 1 à 5
<b>Les conséquences potentielles sur les biens, les infrastructures et les services essentiels</b> Traiter en priorité un risque pouvant éventuellement menacer la fourniture des services essentiels ou causer d'importants dommages aux biens et aux infrastructures qui les soutiennent (approvisionnement en eau potable, sécurité incendie, voirie, réseau routier, traitement des eaux usées, etc.).	
<b>Les conséquences sur le milieu naturel et l'environnement</b> Traiter en priorité un risque pouvant éventuellement menacer les écosystèmes et les milieux naturels du milieu (faune et flore).	
<b>La réputation de l'organisation</b> Traiter en priorité un risque dont une gestion inadéquate ou la matérialisation <sup>1</sup> pourrait éventuellement nuire à la réputation de l'organisation municipale.	
<b>L'urgence d'agir</b> Traiter en priorité un risque pouvant engendrer un sinistre à court terme et pour lequel il est urgent d'agir pour éviter que l'aléa en cause ne se produise ou pour en limiter les conséquences.	
<b>L'accroissement possible du risque</b> Traiter en priorité un risque pouvant s'accroître si rien n'est fait, ou pouvant s'accroître sous l'effet de facteurs tels que les changements climatiques.	
<b>La manifestation possible d'aléas secondaires pouvant amplifier les conséquences d'un sinistre</b> Traiter en priorité un risque dont la matérialisation <sup>1</sup> pourrait éventuellement entraîner des aléas secondaires d'importance (par exemple, une inondation peut être à l'origine de la rupture d'une digue ou un épisode important de verglas peut entraîner des pannes d'électricité et de télécommunications prolongées, etc.).	
<b>Les capacités d'intervenir sur le risque pour en réduire l'importance</b> Traiter en priorité un risque pour lequel l'organisation possède les ressources ou les capacités nécessaires pour en réduire l'importance à court terme (il peut s'agir de ressources financières, matérielles, humaines ou même de connaissances à la suite d'événements passés, etc.).	

1. La matérialisation ou la concrétisation d'un risque engendre un sinistre. Ce dernier résulte en effet de la manifestation d'un aléa sur un territoire où se trouvent des éléments vulnérables à celui-ci. Bref, le risque est associé au domaine du probable, alors que le sinistre est associé au domaine du réel.



## Déterminer des critères d'évaluation des risques

Critères d'évaluation des risques	Niveau d'importance 1 à 5
<b>L'équité</b> Traiter un risque avec un souci d'équité entre les différents groupes sociaux, économiques et culturels exposés à l'aléa en cause.	
<b>La sensibilité et la perception des risques</b> Traiter en priorité un risque jugé inacceptable par les citoyens sur la base de leurs perceptions et de leur sensibilité à celui-ci.	
<b>L'attention médiatique et la pression populaire</b> Traiter en priorité un risque qui fait l'objet d'une couverture médiatique importante ou qui suscite plusieurs interrogations des citoyens.	
<b>La méconnaissance d'un risque dont les conséquences pourraient s'avérer importantes</b> Traiter en priorité un risque pour lequel les connaissances sont faibles, mais qui semble susceptible d'entraîner des conséquences importantes dans le milieu dans l'éventualité de la manifestation de l'aléa qu'il met en cause.	
<b>Autres éléments à considérer selon les réalités régionales</b> (veuillez inscrire les autres éléments)	

### OÙ CONSIGNER L'INFORMATION?

Les critères répertoriés peuvent être consignés dans l'onglet « 4 » de [l'Outil de saisie et d'analyse de données à l'intention du milieu municipal](#).